

Le cercueil en contreplaqué pour crémation

Fabricant : Georges Braissant

Article 1

Les matériaux cités en annexe sont agréés pour la fabrication des cercueils destinés à la crémation.

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Volumes et caractéristiques des matériaux composant le cercueil, en partant de l'intérieur vers l'extérieur

2. Contreplaqué (3 % minimum en volume) :

- épaisseur : 10 mm ;
- grammage : 1 700 g/m².



Avec 4 poignées en bois, bac étanche,

Montage en kit



La colle utilisée est biodégradable et sans solvant.

Le vernis pour bois utilisé est biodégradable et à base d'eau.

Adresse :

Georges Braissant

Route de la Lécheire 16

CH 1148 LA COUDRE

braissant.georges@wanadoo.fr